

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15
Conseillers en fonctions : 14
Conseillers présents : 8 + 2 procurations
Secrétaire : KAUSS Joseph

Convocation envoyée le : 3 février 2016

Séance du 18 Février 2016

Sous la présidence de Madame KOCHERT Stéphanie, Maire

Présents: KOCHERT S. - LORENTZ M.- KAUSS J.

HEINRICH J. - DA SILVA A. - ROSER M.M. - KASTNER E. - PEYRET J.F

Absents : SCHMITT P. (donne procuration à KAUSS J.) - GILLMING P. (excusé) – MESSMER M.
(excusée donne procuration à LORENTZ M.) – KUNTZ A. (excusé) – REEBER P. (absent)
SCHNOERRINGER D. (absent)

Le quorum pour délibérer est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

APPROBATION DU COMPTE-RENDU 8 DECEMBRE 2015

ORDRE DU JOUR :

1. TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2016
2. TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2016
3. MODIFICATION DES STATUTS DU SIVU FORESTIER
4. COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2016
5. ORIENTATIONS BUDGETAIRES
6. TRAVAUX ROUTE DE BITCHE : MAITRISE D'ŒUVRE
7. INDEMNITES VERSEES A L'AGENT RECENSEUR
8. DIVERS

POINT N° 1 : TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2016

Pour 2016, Madame le Maire propose le maintien des taux des contributions directes de 2016.

Le Conseil Municipal **DECIDE**, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants pour l'année 2016 :

- Taxe d'habitation : 17,69%
- Taxe foncière bâtie : 8,75%
- Taxe foncière non bâtie 70,11%
- CFE : 18,35%

Voix pour : 8 + 2

contre : 0

abstention : 0

POINT N° 2 : TARIF EAU ET ASSAINISSEMENT POUR 2016

Après l'exposé de Madame le Maire, et après délibération le Conseil Municipal :

→ **DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'eau et l'assainissement pour l'année 2016 comme suit :

- ⇒ m/3 d'eau :..... 1,60 €
- ⇒ m/3 assainissement :..... 1,40 €
- ⇒ Part fixe annuelle assainissement :..... 30,00 € soit 15 € par semestre
- ⇒ Part fixe annuelle eau :..... 50,00 € soit 25 € par semestre
- ⇒ Location annuelle compteur 18,00 € soit 9 € par semestre
- ⇒ Taux pour la redevance pollution 0,35 €/m3
- ⇒ Taux pour la redevance modernisation..... 0,233 €/m3

Voix pour : 5 + 2

Contre : 1

Abstention : 2

POINT N° 3 : MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DES COMMUNES FORESTIERES DE WISSEMBOURG ET ENVIRONS

Dans sa séance du 27 novembre 2015, le Syndicat des communes forestières de Wissembourg et environs a apporté des modifications à ses statuts comme suit :

« Article 11 – Remboursement des dépenses

Les communes s'engagent à verser les sommes dues au syndicat, relatives aux dépenses totales constatées au vu des titres émis par le syndicat, selon l'échéancier suivant :

25 mars	: remboursement des dépenses réelles de janvier et février
25 mai	: remboursement des dépenses réelles de mars et avril
25 juillet	: remboursement des dépenses réelles de mai et juin
25 septembre	: remboursement des dépenses réelles de juillet et août
25 novembre	: remboursement des dépenses réelles de septembre et octobre
25 février N+1	: remboursement des dépenses réelles de novembre et décembre et ajustement définitif de l'ensemble des dépenses supportées par le Syndicat »

La périodicité des remboursements pourra être modifiée si l'avance de trésorerie s'avérait insuffisante pour faire face aux dépenses.

« Article 12 - Dépenses de fonctionnement du syndicat

Les communes s'engagent à verser au syndicat une quote-part relative aux frais de fonctionnement (indemnités, salaires, imprimés) au vu des titres émis et selon échéancier prévu à l'art. 11,

La quote-part de chaque commune est proportionnelle à sa part de dépense réelle dans le programme annuel des travaux réalisés.

Toutefois pour les communes n'ayant pas eu de travaux durant l'année en cours, il leur sera appliquées une participation forfaitaire de deux cent euros. »

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, émet un avis favorable et approuve les modifications des statuts du Syndicat des communes forestières de WISSEMBOURG et des Environs

Voix pour : 8 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 4 : COTISATION FONDATION DU PATRIMOINE POUR 2016

Madame le Maire informe le Conseil Municipal, comme chaque année, la commune verse une participation financière à la Fondation du Patrimoine, 9 Place Kléber à Strasbourg qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité.

Ses missions d'intérêt général sont : de mobiliser et d'organiser les partenaires publics et privés, d'accompagner les porteurs de projets, de participer financièrement aux actions de restauration.

Sur proposition de Madame le Maire et après délibération, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADHERER** à la Fondation du Patrimoine pour une cotisation annuelle de 50 € pour 2016
- et **DE PREVOIR** la dépense au budget 2016.

Voix pour : 8 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 5 : ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Après avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** d'inscrire les travaux suivants à la section d'investissement au budget principal de 2016 :

- ⇒ Travaux de voirie et assainissement Route de Bitche et tronçon route de Wissembourg
- ⇒ Mur de soutènement au 16 rue des Eglises et aménagement du sentier
- ⇒ Aménagement accès club house partie basse
- ⇒ Installation cuisine et chauffage au club house
- ⇒ Etude et diagnostic du bâtiment foyer communal
- ⇒ Etude pour construction d'un nouveau lotissement
- ⇒ Travaux d'aménagement intérieur mairie et salle du conseil
- ⇒ Travaux d'isolation du bâtiment Ecole Mairie au 2 Route de Sultz

Voix pour : 8 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 6 : MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE : TRAVAUX DE VOIRIE ET ASSAINISSEMENT - TRAVERSEE DU VILLAGE SUR LA RD3

En complément de la délibération du 24 novembre 2015, approuvant les travaux d'assainissement et de voirie et réseaux divers route de Bitche, Madame le Maire propose d'étendre ces travaux sur un tronçon de la route de Wissembourg.

Afin de réaliser ces travaux, il s'agit d'attribuer une mission de maîtrise d'œuvre complète (AVP, PRO, ACT, EXE, DET, OPC et AOR) pour un montant estimé des travaux :

- Assainissement : 215 000 €
- Voirie et réseaux divers : 625 000 €

Une consultation de trois bureaux d'études a été effectuée. Au vu des propositions, il est proposé d'attribuer la mission de maîtrise d'œuvre complète au Bureau d'Etudes BEREST pour un taux d'honoraires de :

- 5,8 % sur le montant HT des travaux de voirie et aménagement
- et 6,6 % sur le montant HT des travaux d'assainissement.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Madame le Maire à étendre le champ d'exécution des travaux de la route de Bitche jusqu'au tronçon route de Wissembourg.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'Etude BEREST, pour un taux d'honoraires de 5,8 % sur le montant HT des travaux de voirie et aménagement et 6,6 % sur le montant HT des travaux d'assainissement
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document s'y référant, et à demander les subventions auxquelles la commune peut prétendre.

Voix pour : 8 + 2

Contre : 0

Abstention : 0

POINT N° 7 : REMUNERATION DE L'AGENT RECENSEUR

Par délibération du 26 mai 2015, Mme SCHLICK Catherine a été désignée en qualité d'agent recenseur vacataire, à compter du 4 janvier 2016, pour le recensement de la population sur la commune de Climbach.

Considérant qu'il appartient à la commune de fixer la rémunération de l'agent recenseur.

Sachant que le montant de la dotation forfaitaire de recensement pour l'année 2016 versé à la commune s'élève à 987 €, et que lors du dernier recensement la commune avait versé 20 € par séance de formation, il est proposé d'attribuer 1 027 € de rémunération à l'agent pour les prestations effectuées.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver ce montant soit un total de 1 027 € comme détaillé ci-dessous :

- ⇒ 987 € + 20 € x 2 séances de formation.

Voix pour : 8 + 2

Contre : 0

Abstention : 0